DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

~

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

m

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	9
Membres absents	3
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024

m

PRÉSENTS:

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**. Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS:

Madame Christine GINGUENÉ,donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD, Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur William MUSUMECI Madame Nadia GHARNIT Madame Laurence GROSSI

Conseil Municipal du 25 juin 2024 - délibération n°2024-56/06-06

OBJET: Convention d'études - école d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la convention d'études 2024-2025 de l'Ecole d'architecture de la Ville & des Territoires Paris-Est,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 juin 2024,

Considérant la nécessité d'avoir une vision globale sur le devenir du Vieux Pays et de l'ancienne nationale 3 pour redonner une qualité de cette partie de la ville et d'accompagner les nouveaux projets structurants pour Villeparisis

Considérant qu'à ce titre la ville apportera un financement à hauteur de 20 000 € (vingt mille euros) pour accompagner l'école d'architecture de la ville et des territoires Paris-est dans la poursuite des objectifs fixés.,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1er

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de VILLEPARISIS et l'Ecole d'Architecture de la Ville & des Territoires de l'Université de Paris-Est

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à verser à l'Ecole d'Architecture de la Ville & des Territoires de l'Université de Paris-Est la somme de 20 000 euros (vingt mille euros)

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté après le vote suivant :

32 votants dont 9 pouvoirs

25 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire et Monsieur Sicre de Fontbrune)

7 abstention dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS. AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES. POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Frédéric BOUCHE
Maire

Signature

Caroline DIGARD
Secrétaire de séance

Accuse de réception en pretecture 077-217705144-20240627-24_09437-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024